

Image not found or type unknown



Y A T-IL VICE DE FORME

Par **sacha06**, le **16/03/2009** à **16:49**

Bonjour,
Je prépare mes conclusions contre la CPAM.
1) Sur la notification de suppression I-J la date correspond à un arrêt entérier
est-ce que ça pourrai être un motif de vice de forme ?
2) Sur la notification de décision d'expertise médicale Art. 141
Bénéficiaire Mr X mais pas mon nom est-ce qu'il y a vice de forme ?
Vous remerciant à l'avance.